

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 JUILLET 2023 A 20H30
RELEVÉ DE DECISIONS**

Le quatre juillet deux mille vingt-trois à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de Doué-en-Anjou se sont réunis à l'Espace Marcel Hasquin de la commune déléguée de Saint-Georges-sur-Layon, sous la présidence de Monsieur Michel PATTÉE, Maire.

Numéro délibération	Objet	Thème	Décision
2023.07.96	Approbation des procès-verbaux des séances du 09 mai et du 09 juin 2023	Approbation PV séances précédentes	Unanimité des membres présents et représentés
2023.07.97	Complément concernant les attributions exercées par le Maire au nom de la commune	Délégations au Maire	Unanimité des membres présents et représentés
2023.07.98	Budget principal – Décision modificative n° 3	Budget	Unanimité des membres présents et représentés
2023.07.99	Demande de subventions pour les travaux de la route de Montreuil à Doué-la-Fontaine, commune déléguée de Doué-en-Anjou – Aménagement d'une tangentielle structurante et sécurisée	Subventions	Unanimité des membres présents et représentés
2023.07.100	Modification du tableau des emplois et des effectifs	Ressources humaines	Unanimité des membres présents et représentés
2023.07.101	Direction Education et Action Sociale – Gestion prévisionnelle des emplois année scolaire 2023-2024 – Secteur éducation et service enfance jeunesse	Ressources humaines	Unanimité des membres présents et représentés
2023.07.102	Indemnisation du travail du dimanche, jours fériés et nuits	Ressources humaines	Unanimité des membres présents et représentés
2023.07.103	Rétrocession d'une concession funéraire perpétuelle n° 48 située au cimetière de Saint-Georges-sur-Layon	Cimetières	Unanimité des membres présents et représentés
2023.07.104	Participation communale à la destruction des nids de frelons asiatiques	Finances	Unanimité des membres présents et représentés
2023.07.105	Convention tripartite (SIEML – Commune – Orange) relative à l'enfouissement des équipements de communications électroniques – Rue de la Guichardière – Commune déléguée de Meigné	Convention	Unanimité des membres présents et représentés
2023.06.106	Modification des tarifs de la restauration scolaire	Tarifs	Unanimité des membres présents et représentés

Numéro délibération	Objet	Thème	Décision
2023.07.107	Acquisition de parcelles aux Consorts Touchais – Commune déléguée de Doué-la-Fontaine – Complément à la délibération n° 2023.05.88	Affaires foncières	Unanimité des membres présents et représentés
2023.07.108	Soutien au commerce local – Convention à intervenir avec Madame FENOLLAR, représentante du groupement des artisans dans le cadre de l'installation d'une boutique saisonnière en centre-ville de Doué-la-Fontaine	Economie	Unanimité des membres présents et représentés
2023.07.109	Tarifs 2024 du Mystère des Faluns, du Centre d'hébergement des Perrières et des Arènes	Tarifs	Unanimité des membres présents et représentés
2023.07.110	Tarifs de location du Théâtre Philippe Noiret 2023-2024	Tarifs	Majorité des membres présents et représentés (moins 6 contre)
2023.07.111	Tarifs de la buvette du Théâtre Philippe Noiret	Tarifs	Unanimité des membres présents et représentés
2023.07.112	Adhésion à des syndicats et réseaux professionnels	Culture	Unanimité des membres présents et représentés
2023.07.113	Approbation du règlement intérieur des bibliothèques du réseau de L'Imagin'R	Approbation du règlement intérieur	Unanimité des membres présents et représentés

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal de Doué-en-Anjou du 04 juillet 2023 est consultable en mairie centrale de Doué-en-Anjou ainsi que sur le site internet de la commune www.doue-en-anjou.fr

Le Maire,
Michel PATTÉE



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou également par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr